



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Bulletin de liaison Centre pour la lutte antiparasitaire

Hiver 2008

Pour obtenir des exemplaires additionnels de cette publication ou pour demander un exemplaire sur support de substitution, veuillez communiquer avec :

Section des publications
Agriculture et Agroalimentaire Canada
édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : 613-759-6610
Télécopieur : 613-759-6783
Courriel : publications@agr.gc.ca

Version électronique disponible à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca/ppelrrp

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008

ISSN 1916-386X
N° AAC 10558B

Pour recevoir la mise à jour technique ainsi que des renseignements relatifs au CLA, consultez notre site Web www.agr.gc.ca/ppelrrp et inscrivez-vous à notre service d'avis par courriel.

Introduction

Bienvenue au premier numéro de notre mise à jour. Ce bulletin vise à donner aux intervenants des renseignements récents au sujet du Programme des pesticides à usage limité et du Programme de réduction des risques liés aux pesticides du Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le Centre en est à sa cinquième année de service et son bilan comporte de nombreux succès et quelques changements intéressants. Notre nouveau site Web à www.agr.gc.ca/ppelrrp offre aux intervenants des renseignements récents au sujet des projets dirigés ou appuyés par le Centre. L'automne dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé le financement de 39 nouveaux projets pour 2007 dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides. Le Centre s'est employé à préparer des demandes d'homologation de pesticides à usage limité pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Le Centre a également remporté du succès dans ses activités relatives aux biopesticides et ses travaux permettront aux agriculteurs canadiens de se procurer sous peu de nouveaux produits à risque réduit.

Le point sur le Programme de réduction des risques liés aux pesticides

Bienvenue au premier numéro de notre mise à jour semestrielle. Ce bulletin vise à donner aux intervenants des renseignements récents au sujet du Programme des pesticides à usage limité et du Programme de réduction des risques liés aux pesticides du Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Le Centre en est à sa cinquième année de service et son bilan comporte de nombreux succès et quelques changements intéressants. Notre nouveau site Web (www.agr.gc.ca) offre aux intervenants des renseignements récents au sujet des projets dirigés ou appuyés par le Centre. L'automne dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé le financement de 39 nouveaux projets pour 2007 dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides. Le Centre s'est employé à préparer des demandes d'homologation de pesticides à usage limité pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Le Centre a également remporté du succès dans ses activités relatives aux biopesticides et ses travaux permettront aux agriculteurs canadiens de se procurer sous peu de nouveaux produits à risque réduit.

Fonds affectés à 39 projets dans le cadre de l'appel de propositions du CLA

Le Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA) d'AAC a affecté une somme de 2,7 M\$ échelonnée sur 3 ans pour le financement de 39 nouveaux projets de réduction des risques liés aux pesticides sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel amorcé en octobre 2006. Environ 1,6 M\$ seront dépensés pendant la première année. Pour mettre en oeuvre ces projets, le CLA fera appel à des représentants d'AAC, des représentants des gouvernements provinciaux, des chercheurs universitaires, des experts-conseils du secteur privé et des groupes de producteurs. Des projets seront mis en oeuvre dans l'ensemble du pays. Ceux-ci permettront de régler certains problèmes soulevés dans le cadre de consultations menées auprès des intervenants en vue d'élaborer, d'améliorer et de mettre en oeuvre des pratiques et des outils de lutte antiparasitaire à risque réduit. Grâce à cette initiative de financement, le Programme de réduction des risques liés aux pesticides continue d'aider les producteurs à accéder à des pratiques et à des outils de lutte antiparasitaire innovateurs, ce qui permet d'améliorer la compétitivité de l'ensemble du secteur ainsi que sa viabilité. De plus amples renseignements au sujet des projets sont présentés à la [page sur les projets de mise en oeuvre](#) du site Web.

Réunion pour l'établissement des priorités concernant les pesticides à usage limité, du 1^{er} au 3 avril 2008

L'atelier national sur l'établissement des priorités relatives aux pesticides à usage limité de 2008 aura lieu à Ottawa du 1^{er} au 3 avril au Hampton Inn Ottawa et Centre de conférences. Comme par les années passées, les trois jours porteront sur l'établissement des priorités pour chacune des trois disciplines : 1^{er} avril – Mauvaises herbes, 2 avril – Entomologie, 3 avril – Pathologie. La participation se fera sur invitation seulement et les détails pour les réservations des chambres pour l'atelier seront affichés sur notre site Web au début de l'an prochain. Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides tiendra sa réunion annuelle avec son groupe de travail technique le 4 avril.

Priorités de 2007 en matière de pesticides à usage limité

Chaque année, le Programme des pesticides à usage limité (PPUL) organise un atelier d'établissement des priorités. Pendant ces ateliers, AAC convient d'effectuer les recherches en matière d'efficacité, de tolérance des cultures et de résidus de culture nécessaires pour appuyer la soumission et l'homologation des produits antiparasitaires et des utilisations choisies par les représentants des producteurs comme principale solution. Au cours du dernier atelier (mars 2007), AAC a sélectionné 38 priorités (11 priorités en entomologie, 11 priorités en matière de malherbologie et de régulateurs de croissance, 10 priorités en pathologie, 5 priorités régionales et 1 priorité en production biologique). Les détails au sujet de ces priorités sont présentés sur le site Web. Certains projets/priorités ont changé.

- À l'origine, le projet AAFC08-004 - utilisation de propyzamide (Kerb), pour lutter contre les dicotylédones, avait été sélectionné pour la rhubarbe. Après la réunion, les

producteurs ont demandé que l'on mette fin à ce projet et qu'il soit remplacé par la deuxième solution sélectionnée (AAFC08-039 - mesotrione (Callisto), pour lutter contre les dicotylédones pour la rhubarbe). Il a été déterminé que le Kerb n'est pas une solution appropriée pour le problème de dicotylédones auquel font face les producteurs (chénopode blanc commun).

- AAFC08-006 - s-metolachlor (Dual Magnum) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette du millet perlé a été changé pour Dual II Magnum.
- À l'origine, le projet AAFC08-023 - utilisation de fluazinam (Allegra), pour lutter contre le mildiou des fruits de ronce, avait été sélectionné comme priorité régionale pour la Colombie-Britannique. Après la réunion, la Colombie-Britannique a demandé que l'on mette fin à ce projet et les producteurs de la Colombie-Britannique travailleraient à l'échelle provinciale sur un élargissement des emplois proposés sur l'étiquette afin d'utiliser le Tanos pour lutter contre le mildiou. Les producteurs de la Colombie-Britannique ont ensuite demandé qu'AAC travaille à l'homologation du flumioxazine (Chateau) pour lutter contre les dicotylédones dans les bleuets en corymbes (numéro du projet AAFC08-040).

En plus de planifier les projets de 2008 (collaboration avec les titulaires, mise au point des méthodes d'utilisation appropriées, exploration des données et préparation des demandes de consultation préalables aux demandes d'homologation), AAC a poursuivi son travail sur les projets des années précédentes. Cette année, nous avons travaillé sur 110 études (efficacité, tolérance ou résidus) qui ont comporté 367 essais en champ. Les rapports d'étape indiquent une saison d'essais réussie avec seulement 10 % des essais éliminés en raison de l'absence de pressions exercées par les parasites nuisibles ou des conditions météorologiques extrêmes (par exemple, sécheresse, grêle, inondation, etc.).

Demandes d'homologation en 2007

Depuis l'atelier d'établissement des priorités de 2007, 25 projets ont été soumis soit à l'ARLA ou au titulaire en vue de les soumettre à l'ARLA avec ses demandes de catégorie A.

À l'ARLA :

- a) **AAFC06-012** oxyfluorène (Goal 2XL) pour la lutte contre les dicotylédones dans les plantes d'ornement (peuplier) - avril 2007



- b) **AAFC04-084** acétamipride (Assail) pour la lutte contre les pucerons, la punaise terne, la cicadelle de la pomme de terre et l'anthonome de la fleur du fraisier sur les fraises - avril 2007
 - c) **AAFC04-047** spinosad (Success) pour la lutte contre l'altise dans les bleuets nains - avril 2007
 - d) **AAFC07-035** thiaméthoxam (Actara) pour la lutte contre le charançon sur les bleuets en corymbes - mai 2007
 - e) **AAFC05-005** métalaxyl-m (Apron XL LS) pour la lutte contre la fonte de semis sur les radis - mai 2007
 - f) **AAFC05-010** métalaxyl-m (Ridomil Gold 1 G) pour la lutte contre le mildiou sur les épinards - juin 2007
 - g) **AAFC05-067** métalaxyl-m (Ridomil Gold 480SL) pour la lutte contre le mildiou sur les épinards - juin 2007
 - h) **AAFC04-080** cyazofamide (Ranman 400SC) pour la lutte contre le dépérissement des racines de la carotte, la fourche et la cavité pythienne des carottes - août 2007
 - i) **AAFC03-013** cyromazine (Citation 75WP) pour la lutte contre les sciarides sur la laitue de serre - septembre 2007
 - j) **AAFC03-071** boscalide + pyraclostrobine (Pristine WG) pour la lutte contre le Botrytis sur les tomates de serre - octobre 2007
 - k) **AAFC04-032** boscalide + pyraclostrobine (Pristine WG) pour la lutte contre le Botrytis (moisissure grise) et le blanc causé par différents organismes sur les tomates de serre - octobre 2007
 - l) **AAFC05-049** boscalide + pyraclostrobine (Pristine WG) pour la lutte contre la rouille gymnosporangium sur les plantes d'ornement extérieures - octobre 2007
 - m) **AAFC05-017** cuivre (Kocide 2000) pour la lutte contre les maladies bactériennes transmises par les semences sur les haricots secs - novembre 2007
 - n) **AAFC05-018** cuivre (Kocide 2000) pour la lutte contre les maladies bactériennes transmises par les semences sur les haricots à cosse comestible - novembre 2007
 - o) **AAFC04-014** boscalide + pyraclostrobine (Pristine WG) pour la lutte contre le mildiou Septoria sur le céleri - novembre 2007
 - p) **AAFC04-015** boscalide + pyraclostrobine (Pristine WG) pour la lutte contre la brûlure des fleurs (Sclerotinia spp) de la laitue pommée - novembre 2007
 - q) **AAFC04-016** boscalide + pyraclostrobine (Pristine WG) pour la lutte contre la brûlure des fleurs (Sclerotinia spp) de la laitue à couper - novembre 2007
 - r) **AAFC04-017** boscalide + pyraclostrobine (Pristine WG) pour la lutte contre la brûlure des fleurs (Sclerotinia spp) des épinards - novembre 2007
 - s) **AAFC06-013** fosetyl-al (Aliette WDG) pour la lutte contre le mildiou sur le rutabaga - novembre 2007
- Au titulaire:**
- a) **AAFC05-006** flumioxazine (Chateau) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des oignons secs - mai 2007

- b) **AAFC06-011** flumioxazine (SureGuard) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des plantes d'ornement extérieures - mai 2007
- c) **AAFC02-003** rynaxypyr (Altacor) pour la lutte contre les pucerons sur les tomates de serre – juillet 2007
- d) **AAFC04-074** clothianidine (Clothianidin WDG) pour la lutte contre le charançon de la prune, la punaise terne, la tordeuse orientale du pêcher sur les pêches - août 2007
- e) **AAFC04-075** clothianidine (Clothianidin WDG) pour la lutte contre le charançon de la prune, la punaise terne, la tordeuse orientale du pêcher sur les prunes - août 2007
- f) **AAFC04-076** clothianidine (Clothianidin WDG) pour la lutte contre le charançon de la prune, la punaise terne, la tordeuse orientale du pêcher sur les cerises - août 2007

AAC travaille également avec Valent pour soumettre toutes les données requises en matière d'efficacité et de résidus pour compléter l'homologation rapide du flumioxazine (Chateau et SureGuard). Cela affectera l'état des six projets suivants:

- A. **AAFC07-002** flumioxazine (Chateau) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des pommes de terre
- B. **AAFC07-006** flumioxazine (Chateau) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des pommes
- C. **AAFC07-007** flumioxazine (Chateau) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des fraises
- D. **AAFC07-008** flumioxazine (Chateau) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des raisins
- E. **AAFC08-010** flumioxazine (SureGuard) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des peupliers
- F. **AAFC08-040** flumioxazine (Chateau) pour la lutte contre les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette des bleuets en corymbes

Cet été, nous avons poursuivi les essais d'efficacité pour le projet AAFC07-002 – utilisation de flumioxazine sur les pommes de terre pour lutter contre la morelle. Nous prévoyons également effectuer des essais d'efficacité/de tolérance des cultures pour les projets AAFC08-010 – utilisation de flumioxazine sur les plantes d'ornement (peuplier) et AAFC08-044 – utilisation de flumioxazine sur les bleuets nains. Cependant, nous avons terminé à tous les autres essais relatifs à l'efficacité, à la tolérance des cultures et aux résidus pour ces projets de flumioxazine. On estime que suffisamment de données ont été générées pour obtenir l'homologation de ce produit sur ces cultures.

Compte rendu de l'Initiative sur les biopesticides

Les consultations qui ont eu lieu durant l'hiver 2004/2005 auprès des chercheurs, des représentants des organismes de réglementation, du projet IR-4 et du secteur ont révélé le besoin d'homologuer et d'utiliser davantage de biopesticides au Canada. Le CLA a donné suite en misant de façon importante sur les **services de soutien sur la réglementation** destinés aux titulaires d'homologation afin d'accroître la disponibilité des biopesticides pouvant être utilisés par les agriculteurs canadiens.

Le travail initial a porté sur 15 produits clés développés en consultation avec des experts provinciaux, des coordonnateurs de projets concernant les pesticides à usage limité,

des représentants d'associations de producteurs ainsi que des chercheurs. La plupart des produits étaient déjà disponibles dans d'autres endroits et ils pouvaient être des outils utiles pour mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques. Les principaux critères étaient l'utilité pour le secteur agricole, la possibilité de contribution à l'atténuation des risques liés aux pesticides (par exemple, en tant que substitut des pesticides organophosphorés) et la possibilité d'homologuer et de commercialiser les produits au Canada. Parmi les démarches réussies, mentionnons l'homologation du Blightban® C9-1, du Bloomtime®, du Rhapsody® et du Serenade®, et les demandes d'homologation pour le Botanigard® 22WP et ES, le Blightban® A506, le Biosave® 10LP (soumission prévue sous peu), le Contans® WG, le Met52™, le Prestop® et le Rootshield®.

On soumet souvent des demandes au CLA pour obtenir de l'aide en vue de l'homologation de produits de lutte biologique. Le CLA peut offrir des services de soutien à l'homologation pour de nouveaux produits lorsque ceux-ci peuvent atténuer de façon efficace les risques liés aux pesticides dans le cadre d'une stratégie connexe. Ces stratégies, élaborées dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, visent un certain nombre de produits prioritaires. En outre, des services de soutien complémentaires peuvent s'avérer nécessaires dans le cas des biopesticides sélectionnés lors de l'atelier national sur l'établissement de priorités relatives aux pesticides à usage limité - il s'agit d'un autre mécanisme auquel on peut recourir lorsqu'il est question de nouveaux produits ou de nouveaux modes d'utilisation.

Étude sur l'organisation du secteur canadien des biopesticides

En janvier 2007, le CLA a commandé une étude en vue de communiquer avec les intervenants du secteur canadien des biopesticides pour évaluer les options et déterminer s'il est intéressé à collaborer à l'étude pour répondre à des intérêts communs et accroître l'accès des produits sur le marché canadien. L'étude permettait également d'évaluer l'intérêt à l'égard de la représentation du secteur et de déterminer si le secteur canadien des biopesticides tirerait partie d'un travail concerté.

L'idée d'améliorer la coordination des intervenants du secteur canadien des biopesticides a été accueillie favorablement par les 27 participants du secteur, notamment les concepteurs, les fabricants, les titulaires d'homologation et les distributeurs de biopesticides. La grande majorité des répondants (24) ont affirmé qu'ils seraient intéressés à se joindre à une association de l'industrie et la moitié d'entre eux ont manifesté un vif intérêt et leur volonté de participer à l'établissement de cette association (13 répondants). Les opinions des répondants divergeaient sur la structure et sur les priorités de cette association industrielle. Beaucoup de répondants ont indiqué que l'on devrait déterminer ces aspects au moyen de discussions entre les membres du groupe qui sera représenté.

Les résultats de l'étude ont été transmis aux entreprises de biopesticides ainsi qu'une liste des noms et des coordonnées des répondants intéressés. Nous espérons que ces renseignements encourageront les représentants des entreprises de biopesticides canadiennes à poursuivre les discussions.

Profils de cultures nationales

Depuis le printemps, on s'emploie à intégrer les modifications recommandées par le [Groupe de travail sur les profils de cultures aux profils de cultures](#). Les profils de cultures du bleuet sauvage et de la canneberge ont été convertis selon le nouveau format et seront bientôt affichés sur le site Web du CLA d'AAC.

Les profils des légumineuses (pois chiche, lentille, pois des champs et haricot sec) seront mis à jour cet automne et cet hiver. Ces cultures comptent parmi les quelques cultures prioritaires visées par le [Sondage des experts canadiens en phytoprotection](#) dont les profils ne sont pas encore terminés, bien que des travaux stratégiques soient en cours. Il y a eu des groupes de discussion dans les provinces des Prairies et en Ontario (haricot sec) cet automne afin de terminer le Sondage auprès des experts qui porte sur ces cultures.



L'effeuillage réduit les risques de maladie des carottes

La faucheuse du feuillage des carottes est l'un des nombreux projets financés par le Programme de réduction des risques liés aux pesticides afin d'offrir de nouveaux moyens de lutte antiparasitaire. Cet équipement, développé par des chercheurs de la ferme Harrington d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au nord de Charlottetown, à l'Î.-P.-É., permet d'éliminer une partie du couvert formé par les fanes des carottes entre les rangs de carottes. Le fait de tailler le feuillage lorsque les couverts se touchent permet d'aérer ces derniers, ce qui réduit l'humidité et augmente la circulation d'air dans le couvert des carottes et rend les conditions moins propices à l'apparition de maladies telles que la sclérotiniose du colza.

Chaque année, les producteurs de l'ensemble du Canada risquent de perdre une part importante de leurs récoltes à cause de la sclérotiniose du colza. Cette maladie se manifeste dans les entrepôts et entraîne la perte des carottes infectées. On ne connaît aucune méthode de lutte contre cette maladie. Toutefois, en inventant un outil mécanique permettant d'atténuer les risques de maladies, les chercheurs ont trouvé une façon simple de réduire l'utilisation de pesticides pour la culture des carottes.

Ce prototype a été construit de manière à ce qu'il soit polyvalent et à ce qu'il puisse s'adapter aux systèmes de culture biologique conventionnelle adoptés dans l'ensemble du Canada et les résultats ont été démontrés aux agriculteurs.

En conséquence, Oxford Frozen Foods, le plus important producteur et transformateur de carottes en Nouvelle-Écosse, a construit une faucheuse commerciale fondée sur ce prototype qui a été utilisée pour élaguer environ 1 000 acres de champs de carottes de l'entreprise en 2007.

Nouveau site Web comprenant des renseignements plus détaillés

Le nouveau site du CLA comporte diverses caractéristiques. Le site est davantage mis en évidence sur le site d'AAC, grâce à de meilleurs points d'accès à partir de la page d'accueil d'AAC. Il contient de l'information à jour sur le CLA et ses programmes. On peut accéder à une nouvelle [section sur les biopesticides](#) à partir de la page d'accueil

du CLA en cliquant sur l'hyperlien « Programme de recherche sur les pesticides à usage limité ». Veuillez noter que les hyperliens qui mènent à cette section sont situés dans la barre de menus de gauche appelée « Programmes et services » (cette caractéristique s'applique également à nos autres pages Web). Le site comprend également des renseignements sur l'état de tous les [projets sur les pesticides à usage limité](#) en fonction des cultures visées, les résumés des projets de mise en œuvre (présentés dans la [section sur les projets de mise en œuvre de la page](#) du Programme de réduction des risques liés aux pesticides) et une section réservée aux [publications et archives documentaires](#) permettant d'accéder rapidement aux renseignements publiés par le CLA.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Réduction des risques liés aux pesticides : Tim MacDonald (macdonaldt@agr.gc.ca; 613-759-1351)

Programme des pesticides à usage limité : Ian Gardiner (gardineri@agr.gc.ca; 613-759-1581)

Atelier sur l'établissement des priorités relatives aux pesticides à usage limité : Randy Fletcher (fletcherr@agr.gc.ca; 613-694-2457)

Biopesticides : Tobias Längle (laenglet@agr.gc.ca; 613-759-1493)

Profil de cultures nationaux : Marilyn Dykstra (dykstram@agr.gc.ca; 613-759-7430)